
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte
Séance du 30 janvier 2018

Présents : Mme Natacha HUGEL, MM. Christian MEYER (Président), Mustapha JINAMI, Philippe DEBEAUPUIS, Stéphan PILLEMONT, Lotfi ZARKA, Philippe PELLAN (partiellement)

Absents excusés : Mme Nathalie PASIERB, MM. Pascal TISSERAND, Alain BACHOT, Patrice LETOUZEY,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

Mail de M. AIT CHEIKH Houmad en date du 24 janvier 2018, arbitre DYF adressant à la Commission un bulletin d'hospitalisation justifiant son absence pour la rencontre Seniors Conflans FC 2 / Neauphle Pont. 2 du 28 janvier 2018. Pris note. Remerciements.

Mail du club Les Mureaux OFC en date du 25 janvier 2018, concernant la non participation au test de connaissances de l'Arbitre MAIGA Alhassane.

Vous présentez un ordre de mission à l'étranger du 06 au 11 décembre 2017 au nom de votre arbitre, cependant, les tests théoriques se sont déroulés le 09 septembre 2017 au CNF de Clairefontaine puis les rattrapages les 11 octobre et 14 novembre au siège du DYF.

Votre arbitre avait donc tout loisir de s'inscrire et passer le contrôle de connaissances.

Mail de M. FOUGERAY Franck en date du 26 janvier 2018, candidat arbitre DYF, informant la Commission de son indisponibilité pour arbitrer la rencontre Vétérans D2 Fontenay Le Fleury / Vallée du 04 février 2018 sur laquelle il devait être observé pour validation de la formation.

Vous évoquez le fait que vous avez une obligation de suivre l'équipe U17 D1 de votre club, étant responsable de cette équipe. Cependant il peut être dérogé à cette obligation au maximum quatre fois dans la saison après autorisation de la Commission Régionale du Statut des Educateurs (via la Commission technique du DYF).

De plus, si un éducateur du club possède un diplôme équivalent, il peut en cas de besoin, prendre votre place sur la FMI, sans sanctions liées à l'obligation.

Vous voudrez donc bien nous faire connaître vos intentions quant à votre avenir arbitral.

Mail de M. DUBOIS Fabrice en date du 29 janvier 2018, arbitre DYF, informant la Commission des changements d'assistant bénévole intervenus sur la rencontre Coupe des Yvelines Seniors Conflans FC / Les Mureaux OFC du 28 janvier 2018. Pris note. Remerciements.

Mail de la LPIFF, Commission Régionale de l'Arbitrage section jeunes arbitres, informant la Commission de District de l'Arbitrage du résultat de l'évaluation N°1 à la candidature Jeune Arbitre de la Fédération. Pris note. Remerciements.

La Commission de District de l'Arbitrage constate avec fierté que deux arbitres yvelinois, MM. CLOIX Théo et VERGER Rémy ont réussi avec succès cette première évaluation. Elle leur adresse ses sincères félicitations et leur souhaite le même succès dans la poursuite des sélections.

DEMANDES D'ARBITRES

SENIORS

D3/B

Match 19390135 du 10 décembre 2017

HOUDANAISE REGION 1 / TRAPPES ES3

Suite au retour du dossier d'instruction, la Commission d'Instruction demande la désignation de **3 arbitres officiels pour le match retour, à la charge du club de Trappes.**

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel 15 jours minimum avant la date de la rencontre)

LIMAY ALJ – U17 D3/A – Gargenville / Limay du 04 février 2018 arrivée le 26-01-2018

PORTUGAIS CONFLANS – VET D3/A – Bonnières Freneuse / Conflans Portugais 11 février 2018 arrivée le 29-01-2018

GARGENVILLE STADE – VET D5/A – Guitrancourt ASF 11 / Gargenville Lainville 12 du 11 février 2018 arrivée le 29-01-2018

La Commission de District de l'Arbitrage prend note de la demande et accédera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite des disponibilités d'arbitres

RC 78 NEAUPHLE PONT. – CDM D2/C – Neauphle Pont. 5 / Villepreux FC 5 du 11 février 2018 arrivée le 24-01-2018

USBS EPONE – VET D4/A – Vauxoise ES / Epône USBS du 11 février 2018 arrivée le 25-01-2018

OSC ELANCOURT – VET D4/C – Cernay / Elancourt OSC du 18 février 2018 arrivée le 26-01-2018

US 17 TOURNANS – SEN D6/C – US 17 Tournants Cernay / Ablis FC 78 du 11 février 2018 arrivée le 26-01-2018

MAGNY FC 78 – CDM D1 – Magny FC 78 1 / Viroflay AM Foot 5 du 11 février 2018 arrivée le 26-01-2018

REPRISE DE DOSSIERS

Suite au mail de M. NEGHIZ Abdel-Halim en date du 19 janvier 2018, candidat arbitre DYF, informant la Commission de son indisponibilité pour la journée du 21 janvier suite à blessure persistante.
La Commission ayant déjà demandé à M. l'Arbitre un certificat médical concernant cette blessure déclarée depuis début janvier 2018.

Faute de réception avant le 06 février 2018 à 12 heures au plus tard, il sera mis fin à la formation initiale arbitre de M. NEGHIZ Abdel-Halim lequel perdra de facto le bénéfice de la validation théorique.

LUNDI SOIR

Coupe des Yvelines

Match 20212028 du 15 janvier 2018

MAISONS LAFFITTE FC / ACHERES CS

Réception du rapport de M. l'Arbitre suite au mail du club de Maisons Laffitte FC en date du 17 janvier 2018, relatant les difficultés liées aux rencontres du Critérium du lundi soir débutant en retard, mises en péril par l'extinction programmée de l'éclairage,
Après étude des pièces versées au dossier,

Après attentive du rapport de M. l'Arbitre officiel sur la rencontre,

La Commission de District de l'arbitrage classe le dossier sans suite.

CONVOCATION

U19

D1

Match 19394044 du 10-12-2017

PLAISIROIS FO / SARTROUVILLE FC

Dossier transmis par la Commission d'Appel Départementale suite à des inscriptions non conformes sur la FMI renseignée par M. l'Arbitre Officiel de la rencontre,

Constatant que des mentions erronées et renseignements inappropriés apparaissent sur la Feuille de Match Informatisée,

La Commission ayant besoin de plus de précisions sur les faits incriminés afin de statuer en toute connaissance de cause,

M. OUILALI Zubair, arbitre officiel sur la rencontre ayant adressé un mail en date du 25 janvier 2018, indiquant qu'il ne pouvait se déplacer pour raison personnelle,

La Commission décide de convoquer une dernière fois M. OUILALI Zubair

En sa réunion restreinte du 20 février 2018 à 19 heures 15.

DEMANDE DE RAPPORT

U16 F A 7 ET U19

U16F à 7 Coupe des Yvelines

Match du 20 janvier 2018

CARRIERES SUR SEINE US 1 / CONFLANS FC 1

U19 D3

Match 20047137 du 28 janvier 2018

MAISONS LAFFITTE FC 1 / MAGNANVILLE FC1

Suite à l'absence répétée de M. l'Arbitre stagiaire désigné sur les rencontres citées en référence, celui-ci n'a à ce jour, ni justifié sa carence, ni informé les services administratifs du DYF.

La Commission de District de l'Arbitrage demande à **M. BODZEN Jordy** de bien vouloir transmettre un rapport circonstancié sur les motifs de ses absences

Au plus tard pour le 13 février 2018 à 12 heures

VALORISATION DE L'ARBITRAGE

Vu les arguments avancés, la Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la demande de retrait de points de pénalité pour :

BELHADJ ADDA Yacine

Mail de M. **GUESSA Farid** en date du 26 janvier 2018, arbitre DYF classé en catégorie SENIORS pour la saison 2017/2018, contestant 10 points de pénalité pour absence non excusée à rencontre. Au vu de l'historique vos désignations, la rencontre **19390111** a bien été inscrite sur votre compte de désignation. Vous n'avez consulté votre compte qu'après la date de désignation soit le 07-11-17 à 08 heures 49 du matin. Aucune connexion n'apparaît avant cette date pour la rencontre citée en référence.

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à votre demande de retrait de points de pénalité.

Mail de M. DUPONT Fabrice en date du 24 janvier 2018, arbitre DYF contestant 10 points de pénalité pour absence non excusée à la rencontre **U19 D1 N° 19394030 Bailly Noisy / Houilles AC du 26-11-17** Dossier mis en délibéré.

Mail de M. AZHARI Wafy en date du 26 janvier 2018, arbitre DYF classé en catégorie SENIORS pour la saison 2017/2018,

Contestant 10 points de pénalité pour absence non excusée à rencontre :

Critérium du Lundi soir rencontre **19796933 APPY FC / Le Pecq US du 13 novembre 2017**,

Vous voudrez bien faire parvenir à la Commission dans les plus bref délais, un justificatif d'hospitalisation

Contestant 5 points de pénalité pour rapport non parvenu dans les délais :

SENIORS D3/A rencontre **19389990 Bréval Longnes / Andresy FC du 26 novembre 2017**, un rapport devait être fourni avant le mardi 12 heures à la Commission de Discipline de première Instance.

Votre rapport a été adressé hors délais, le mardi 28 novembre 2017, cachet de la poste faisant foi. Nous tenons l'enveloppe à votre disposition.

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à votre demande de retrait de points de pénalité pour cette rencontre.